



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1966 B 00013

Numéro SIREN : 669 200 131

Nom ou dénomination : AGC A.I.V.

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2015 sous le numéro de dépôt 8024

8024



5 AOUT 2015

Dépôt N°

GGP 13

AGC A.I.V.

Société en Nom Collectif au capital de 145.000 euros
Siège Social : Z.I. de l'Ecartelée 35300 FOUGERES
669 200 131 RCS RENNES

EXTRAIT DU**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2015****Certifié conforme**

L'an deux mille quinze,
Le 30 juin,
A 8 heures,

Les associés de la Société AGC A.I.V., société en nom collectif au capital de 145.000 euros, divisé en 9.500 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 100 rue Léon Gambetta, BP 1, 59168 BOUSSOIS, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Société AGC FRANCE HOLDING possédant 17 parts,
- Société AGC France SAS possédant 9.483 parts,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Conformément aux statuts de la Société "AGC AIV", l'Assemblée est présidée par son gérant, Monsieur Yves DELEYE.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, le cabinet AUDIT EUREX, vient à expiration ce jour, nomme à sa place le cabinet KPMG SA, immatriculé au RCS de NANTERRE sous le numéro 775 726 417, dont le siège social est au 3 cours du Triangle, Immeuble « Le Palatin », 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, la cabinet CECAUDIT INTERNATIONAL, vient à expiration ce jour, nomme à sa place le cabinet SALUSTRO REYDEL, immatriculé au RCS de NANTERRE sous le numéro 652 044 371, dont le siège social est au 3 cours du Triangle, Immeuble « Le Palatin », 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.


Le Gérant
Yves DELEYE